

**AVIS PUBLIC**  
**Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage**  
**numéro 1642 de la Ville de Brossard**

Prenez avis que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de la séance du conseil du 14 juin 2016, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

| <b>Immeuble(s) affecté(s)</b>  | <b>Nature des dérogations demandées</b>   |
|--|---|
| <b>Adresse :</b> 2151, boulevard Lapinière, suite A39<br><b>Lot :</b> 4 535 487<br><b>Zone :</b> P03C<br><b>Dossier :</b> 610-L-16-012 | – Permettre une superficie d'affichage de 8,50 m <sup>2</sup> au lieu de 4,49 m <sup>2</sup> tel que prescrit pour un local commercial de 280 m <sup>2</sup>  |
| <b>Adresses :</b> 7681-7683, boulevard Taschereau<br><b>Lot :</b> 5 059 042<br><b>Zone :</b> M04C<br><b>Dossier :</b> 610-L-16-013     | – Soustraire à l'obligation de planter un ou deux arbres à chaque extrémité d'une rangée de cases; Soustraire à l'obligation d'aménager un trottoir de 3 mètres sur toute façade comportant une entrée principale; Soustraire à l'obligation de souligner les croisements d'accès avec la rue par une plantation d'arbustes ; Soustraire à l'obligation d'aménager une bande de terrain d'une largeur approximative de trois mètres (3 m) dans un stationnement comportant 30 cases et plus, sur une longueur de 12 mètres tel que prescrit |

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 20 avril 2016.

| <b>Immeuble(s) affecté(s)</b>   | <b>Nature des dérogations demandées</b>   |
|---|---|
| <b>Adresses :</b> 6300-6400, rue de Chambéry<br><b>Lots :</b> 5 667 424 et 5 667 425<br><b>Zone :</b> C03H<br><b>Dossier :</b> 610-L-16-014 | – Permettre un escalier extérieur donnant un accès sur une hauteur de 4 étages au lieu d'être limité au rez-de-chaussée ou au sous-sol lorsque non visible de la voie publique et permettre la construction de deux kiosques sur un emplacement, d'une superficie de 60 mètres carrés chacun au lieu de 20 mètres carrés maximum tel que prescrit |
| <b>Adresses :</b> 5843 et 5845, rue Aline<br><b>Lots :</b> 5 855 697 et 5 855 698<br><b>Zone :</b> A27H<br><b>Dossier :</b> 610-L-16-010    | – Permettre une profondeur de lot de 23,25 m au lieu de 27 m. Permettre une superficie d'emplacement de 305 m <sup>2</sup> au lieu de 360 m <sup>2</sup> . Permettre un espace libre arrière de 6,55 mètres au lieu de 7,50 m.  |
| <b>Adresse :</b> 9180, boulevard Leduc, suite 153<br><b>Lot :</b> PC-27999<br><b>Zone :</b> L11C<br><b>Dossier :</b> 610-L-16-015           | – Permettre l'éclairage de type néon pour deux enseignes  |

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 18 mai 2016.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 14 juin 2016 à 20 h, à la grande salle du centre socioculturel située au 7905 avenue San-Francisco, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mai 2016.

---

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH REGARDING THIS PUBLIC NOTICE, PLEASE CALL  
(450) 923-6320.